



CSSA OHNHEIM BASKET

Saison 2025 – 2026

## SOMMAIRE

- [Pour les ENTRAINEURS](#)
- [Pour les JOUEURS](#)
- [Pour les PARENTS](#)
- [Pour les MEMBRES DU COMITE](#)
- [Pour les ARBITRES](#)

GRAMMONT Michael  
09/01/2025



## Charte de Bonne Conduite pour les Entraîneurs

### **1. Respect des joueurs :**

Traiter tous les joueurs avec équité, respect et bienveillance, sans favoritisme.

### **2. Esprit sportif / Esprit Club :**

Promouvoir l'esprit sportif et encourager le respect des règles du jeu et de l'arbitrage.

Donner et suivre la liste de brûlage en début et en cours de saison, L'amende en cas de non suivi sera à la charge de l'entraîneur.

Communiquer la liste de ses OTM au comité et répondre aux communications pour l'organisation des matchs et de la vie du club.

Restituer les tenues des joueurs (maillots, shorts et chasubles) au Comité en fin de saison, après le dernier match et respecter la bonne tenue du local à ballon durant la saison.

La dernière indemnité d'entraîneur sera versée une fois la restitution des tenues effectuée. De même, pour la restitution des clés du local à ballon si arrêt définitif d'entraînement.

### **3. Formation et développement :**

Favoriser le développement technique, tactique et personnel des joueurs.

Suivre les formations personnelles indispensables, s'engager à rembourser les frais engagés par le club et les pénalités en cas de non-respect des engagements pris.

### **4. Sécurité et bien-être :**

Assurer un environnement sûr et adapté pour la pratique du basketball.

Contacter le Comité en cas de tout disfonctionnement et en cas d'urgence, le service de permanence du CSC au numéro d'urgence : **06.21.74.06.79 (Gardien)**

### **5. Exemplarité :**

Être un modèle de comportement sur et en dehors du terrain. Arriver à l'heure voire un peu avant. Etre assidu et se faire remplacer en cas d'absence. Prévenir le comité de ses absences.

### **6. Communication constructive :**

Maintenir une communication respectueuse et transparente avec les joueurs, les parents et les membres du club. Inclure les parents dans toutes communications pour les équipes de joueurs mineurs.

### **7. Gestion des conflits :**

Résoudre les conflits de manière calme et professionnelle. Ne jamais réagir à chaud. Privilégier les discussions « en direct » que les échanges numériques. Se faire assister d'une personne du comité pour les conflits « sérieux ».

## Charte de Bonne Conduite pour les Joueurs

### **1. Respect des règles :**

Respecter les règles du jeu, les décisions des arbitres, du comité et les consignes des entraîneurs.

Le paiement de la licence doit être effectué avant le début de la saison ou au plus tard le 31/12 de l'année N, ce dernier point peut être revu en cas de paiement échelonné autorisé.

Les fautes techniques avec amende et les frais d'ouverture d'un dossier disciplinaire seront pris en charge par le joueur fautif.

**2. Esprit d'équipe :**

Travailler en collaboration avec les coéquipiers et soutenir l'équipe dans toutes les situations

**3. Attitude positive :**

Être ponctuel, assidu et donner le meilleur de soi-même à chaque entraînement et match.



**4. Respect des autres :**

Avoir une attitude respectueuse envers les coéquipiers, adversaires, arbitres, entraîneurs, bénévoles et spectateurs.

**5. Gestion des émotions :**

Gérer la frustration ou la défaite avec maturité et dignité.

**6. Engagement :**

Préserver l'équipement du club et restituer au dernier à match la tenue sportive (maillot, short et chasuble) à l'entraîneur, le non-respect de cette consigne entraînera la facturation d'une nouvelle tenue.

Respecter les horaires fixés par les entraîneurs et être assidu(e)s aux entraînements et aux matchs.

Participer aux événements du club, et encourager la participation de ses amis, sa famille.

Être force de proposition auprès du Comité.

**7. Fair-play :**

Refuser toute forme de triche ou d'agressivité sur le terrain.

## **Charte de Bonne Conduite pour les Parents**

**1. Encouragement positif :**

Soutenir les joueurs avec des encouragements constructifs, sans pression excessive.

**2. Respect des rôles :**

Laisser les entraîneurs faire leur travail et ne pas intervenir dans leurs décisions techniques.

**3. Comportement exemplaire :**

Avoir une attitude respectueuse envers les arbitres, les entraîneurs, les joueurs, les bénévoles et les autres parents.

**4. Gestion des émotions :**

S'abstenir de tout commentaire ou comportement déplacé pendant les matchs ou entraînements.

**5. Participation active :**

S'impliquer de manière positive dans les activités du club (bénévolat, organisation, soutien logistique, partenariats).

**6. Accompagnement équilibré :**

Encourager la pratique sportive tout en respectant les besoins et le rythme de l'enfant.

**7. Soutien à la discipline :**

Collaborer avec les entraîneurs pour encourager le respect des règles par les joueurs.



## Charte de Bonne Conduite pour les Membres du Comité

**1. Responsabilité collective :**

Travailler dans l'intérêt du club et de ses membres, en toute transparence.

**2. Éthique :**

Gérer les ressources du club de manière honnête et équitable.

**3. Communication claire :**

Assurer une communication régulière et transparente avec tous les acteurs du club (joueurs, entraîneurs, parents).

**4. Respect des décisions :**

Respecter les décisions collectives et éviter tout conflit d'intérêts.

**5. Engagement et disponibilité :**

Participer activement aux réunions et aux activités du club.

**6. Favoriser l'inclusion :**

Encourager la participation de tous, sans discrimination.

**7. Gestion des conflits :**

Faire preuve de bienveillance et respect l'implication de chaque bénévole, dans la mesure de ses possibilités.

Agir comme médiateur pour résoudre les différents au sein du club et ne jamais « mettre de l'huile sur le feu ».

## Charte de Bonne Conduite pour les Arbitres

**1. Formations :**

Les arbitres s'engagent à suivre les formations dispensées par les instances représentatives du Basket (CD67, FFBB) et à aider à la formation d'en le cadre de notre école d'arbitrage.

**2. Soutien au club :**

Pour les arbitres extérieurs au club (non joueur, non investi dans la gouvernance), le club demandera le paiement de la licence au pris coutant.

Pour les arbitres formés dans le club et impliqués dans la vie saison (joueur et bénévole), le club prendra en charge les frais de licence et d'adhésion.

En échange les « arbitres officiels du clubs » s'engagent à arbitrer gracieusement pour le club au moins 4 matchs (ou 2 matchs et 1 tournoi).